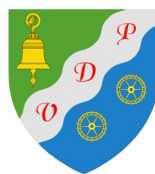


TAISNIERES INFOS



Magazine
Municipal
D'information

N° 52 Novembre 2021

Edito du maire



Travaux



Vie du village



Ecole



Sports



Informations Utiles



Sommaire

2 - Edito du maire

3 et 4 - Travaux

- Travaux préparatoires la Place
- Pose d'enrobés
- Travaux d'égavage

5 à 12 - Vie du village

- Ducasse des 28 et 29 août
- Maisons fleuries
- Nouveaux arrivants
- Maçonnerie après intempéries
- Répétition publique de l'harmonie
- Rangement des poubelles
- Poubelles endommagées
- Aide aux devoirs
- Obligations sur les aires de jeux
- Chiens dangereux
- Déjections canines

13 - Ecole

- Remise de livres en juin 2021
- Rentrée scolaire 2021-2022

14 - Agenda

- Prochains mois

15 - Informations Utiles

Edito



Les travaux de réhabilitation de la Place ont commencé cette mi-novembre. Projet initié par l'ancien Conseil Municipal avec le dépôt de demandes de subventions en novembre et décembre 2019, reconduit et poursuivi par la nouvelle équipe.

Ce projet vise à :

- Améliorer la sécurité, le cadre de vie et le confort des usagers.
- A apporter des compléments à l'amélioration de la mise en d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduites (place de parking, quai bus adapté).
- Aménager l'espace pour signifier le statut de la Mairie.

Sur les bases d'un budget raisonné adapté aux finances de notre commune :

Coût du Projet : 113332.30€HT, c'est le 1^{er} Projet aussi important supporté par la commune depuis de nombreuses années.

Subventions : 90665.29€

Financé à 80% au travers de diverses subventions via nos différents partenaires (Etat, Région et Département). Nous avons su profiter du Plan de relance, plan qui a été élaboré à la suite d'une large concertation avec tous les acteurs des territoires. Ce plan nous a permis d'obtenir via la Région un financement à ce niveau, c'est exceptionnel. Très rares sont les réalisations financées dans de telles proportions de nos jours. Ces aides financières ont toutefois des contraintes et nous imposent des règles notamment en matière de choix de matériaux avec des espaces végétalisés (3 arbres tiges, des haies et massifs), des parkings sur dalles engazonnées, de la pierre bleue, du gravier stabilisé, etc.... avec l'objectif de permettre le plus possible l'infiltration naturelle des eaux pluviales et participer ainsi au retour du "vert" en zone urbanisée avec des vertus environnementales incontestables. A contrario, ils obligent à une mise en œuvre particulière.

Pour ce faire et répondre à ces « obligations » nous avons fait appel à un architecte habitué à ce genre de pratiques pour en réaliser les plans et la mise en œuvre.

Il a également été prévu les gaines d'alimentations électriques et d'asservissements nécessaires à l'installation ultérieure éventuelle d'une borne de rechargement des véhicules électriques.

Le Maire

Travaux

Travaux de l'aménagement de La Place

La réhabilitation de la Place était l'un de nos objectifs, objectif ambitieux mais réaliste compte tenu du niveau de subventions obtenu.

Les travaux de la rénovation de la place ont commencé le lundi 15 novembre 2021.

Ces travaux devraient se terminer fin janvier 2022 (hors plantations) si toutefois les intempéries ne viennent pas contrarier son avancement.

Les arbres abattus sur la Place étaient pour la plupart malades (les prunus étaient creux et les sorbiers des oiseleurs à l'état végétatif) et auraient, de toute manière, dû être abattus car potentiellement dangereux à terme.

Les gaines enterrées permettront de passer des câbles électriques qui pourraient être utiles à diverses applications ultérieurement.



Pour les personnes intéressées, le plan d'aménagement est consultable en Mairie.

Travaux sur voiries communales

Un simple ou un double gravillonnage a été réalisé : Fin 2020 sur la rue des Cheminées, des Culots / Fourgon et des Ecreutes. Des retouches sur ces tronçons ont été réalisées à l'été 2021.

Une opération de réparation des nids de poule sur les rues de la commune a été également été réalisée courant septembre.



Travaux

Travaux d'élégage sur les lignes à moyenne tension du village

Début septembre des gros travaux d'élégage ont été réalisés, sur la commune, au niveau des lignes électriques de moyenne tension 20.000 V.

Ces travaux ont été réalisés à la demande d'ENEDIS par des équipes d'élégateurs spécialisés dotés de matériels adaptés. Ces travaux ont parfois nécessité des coupures électriques bien que des groupes électrogènes aient été implantés en divers endroits du territoire communal.

Rappel des règles d'élégage des arbres pour l'acheminement de l'électricité :

Le Code de l'Énergie reconnaît à ENEDIS le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.

Le propriétaire a la responsabilité de l'élégage des arbres plantés sur sa propriété si :

- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est situé la ligne électrique
- l'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé
- l'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété

L'élégage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix.

Nous vous demandons également :

- De prendre toutes précautions lors de ces travaux d'élégage, notamment avec l'utilisation d'engins mécanisés, pour éviter des coupures des lignes, d'endommager les poteaux supports, coffrets et autres matériels à proximité. D'informer les exploitants des dits réseaux pour effectuer, s'il y a lieu, les éventuelles consignations notamment de mise en sécurité des personnes et des biens.

C'est probablement la dernière fois qu'ENEDIS assure une prestation gratuite.



Vie du village

Ducasse du 28 et 29 août 2021

Cette année, la fête communale a commencé le samedi 28 Août par la 1^{ère} course cycliste organisée par le Club de Bousies. Nous remercions d'ailleurs David Lefèvre qui, lors de cet après midi, nous a fait part de son expérience. Cette course a regroupé pas moins de 200 participants, qui ont pu découvrir notre joli village en cheminant sur nos petites routes de campagne.



Malheureusement, les conditions sanitaires particulières ont rebuté les organisateurs des différentes associations. Et même si le dimanche, la brocante n'a pu avoir lieu, le manège, les différentes structures de jeux ont pu ravir les enfants du village. Quant aux adultes, ils pouvaient se désaltérer à la buvette sous un air de musique, joué par notre Harmonie municipale.

Tout en respectant les gestes barrières, le traditionnel barbecue a pu rassasier les convives, qui, par la suite, ont pu profiter du magnifique feu d'artifice.



Vie du village

Maisons fleuries 2021

Même si le temps n'a pas été propice cet été, vous avez permis d'embellir notre village. Et pour cela, la Municipalité tient à remercier les différents participants au concours des maisons fleuries. Votre implication permet de faire de Taisnières, un village agréable où il fait bon se promener...

Tout participant se verra récompenser lors de la Cérémonie des vœux du Maire.



Vie du village

Nouveaux arrivants 2021

Pour une installation réussie à Taisnières en Thiérache.

Vous venez d'emménager dans notre commune et nous vous souhaitons la bienvenue.

Tout changement de domicile suppose quelques formalités administratives afin de rester en règle avec la législation, de conserver vos droits, ou tout simplement pour faciliter certaines transactions.

Quelques renseignements élémentaires :

Faire le changement d'adresse auprès de votre bureau de poste.

Avertir les administrations fiscales de votre ancien domicile, à savoir : le centre des impôts et le centre des impôts fonciers ou le bureau du cadastre, la Trésorerie.

Contactez vos organismes de protection sociale : centre de sécurité sociale, caisse d'allocations familiales et caisse de mutuelle.

Contactez l'établissement scolaire dans lequel est inscrit votre/vos enfant(s) : demander un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée pour l'inscription dans le nouvel établissement.

Prévenir votre assureur de tout changement d'adresse, pour l'assurance automobile et pour l'assurance de l'habitation.

S'agissant de vos documents administratifs :

- Vous faire inscrire sur la liste électorale (en Mairie)
- Votre carte grise doit être modifiée dans le délai d'un mois .

S'agissant de votre domicile, contactez rapidement :

- Votre fournisseur d'électricité
- Votre concessionnaire de réseau téléphonique
- Le service des Eaux (Noréade)

Accueil des nouveaux Taisniérois :

Le site internet du village ainsi que le bulletin municipal vous informent de toute actualité dans la commune et dispensent des informations pratiques pour vous rendre la vie plus facile.

Une soirée de bienvenue est organisée à l'occasion des Vœux du Maire au mois de Janvier.

A cette occasion, vous serez accueillis par l'équipe municipale et ce sera l'occasion de faire connaissance entre Taisniérois d'abord, puis avec les élus et les représentants des Associations du village.

En bref, une manière conviviale de favoriser l'intégration des nouveaux habitants à la vie communale et de leur faire partager, dès leur arrivée, l'excellente qualité de vie qui caractérise notre commune.

Bienvenue à tous !

Vie du village

Remise en état de mur à la suite aux intempéries de 2020

A la suite du coup de vent du 29 février 2020 un arbre s'est couché endommageant le mur de l'atelier municipal.

Les derniers travaux de remise en état ont eu lieu en octobre 2021.

Profitant de cette intervention de maçonneries, un mur de l'école et l'embase de la cheminée de l'école ont été réparés



Répétition de l'harmonie de Taisnières / Marbaix

Le 20 octobre 2021 l'harmonie Taisnières / Marbaix a organisé une répétition publique de 16h30 à 19h00 dans la salle des fêtes de Taisnières en Thiérache.

Lors de cette répétition l'association a également mis en vente des flamiches.

L'association a vendu 110 flamiches.

Une quinzaine de musiciens étaient présents et on a pu y croiser une vingtaine de spectateurs qui ne pouvaient rester immobiles et dans l'obligation de respecter des mesures sanitaires.



Vie du village

Rangement des poubelles et conteneurs ménagers

Le dépôt de poubelles sur la voie publique est prohibé, par principe, il est formellement interdit de déposer ses poubelles sur la voie publique en dehors des règles de gestion des déchets ménagers fixées par la Communauté de Communes. Cette remarque est également vraie pour la collecte des encombrants.

Les poubelles peuvent présenter un danger potentiel. **Laissez vos bacs à ordures ménagères** en permanence dans la rue, devant chez vous, peut entraver ou diminuer la liberté ou la sûreté de passage.

Si vous faites abstraction de cette interdiction, sachez que des sanctions existent.

Le fait d'embarasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe.

Lors de la dernière tempête force a été de constater que des containers se trouvant en devantures des habitations avaient été emportés en bordures de chaussée, voire sur la chaussée.



Vie du village

Poubelles endommagées

Votre poubelle est endommagée, couvercle enlevé ou cassé, roues dégradées, poignées détériorées, etc....

Pour les faire réparer ou remplacer, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de Mairie qui fera intervenir les Services de notre Communauté de Communes.

Lors de la collecte : Pensez à sortir vos bacs la veille au soir et mettez les poignets du bac du côté de la route afin de faciliter le ramassage. Rentrez vos bacs après la collecte, évitez ainsi qu'elles ne soient endommagées ou qu'elles présentent un danger sur la voie publique.



Aide aux devoirs aux enfants

Comme lors d'année scolaire 2019-2020 une aide aux devoirs a été organisée par l'Association "Les Seniors'Récréatifs".

Cette aide aux devoirs n'a pas pu avoir lieu lors de l'année scolaire 2020-2021 à cause des mesures sanitaires en vigueur.

Cette aide aux devoirs, démarrée depuis le 15 novembre 2021, a lieu le lundi et le jeudi de 16h10 à 16h30 pour les élèves de la classe de CP et de 16h30 à 17h00 pour les élèves du CE1 et CE2.

Cette aide aux devoirs est gratuite et ouverte à tous les élèves en classe à Taisnières en Thiérache, les élèves scolarisés à Noyelles reçoivent cette aide aux devoirs à Noyelles.

Obligations réglementaires concernant les aires de jeux

La réglementation en vigueur concernant les aires de jeux pour enfants impose que celles-ci soient délimitées afin que les enfants ne puissent entrer et sortir que par un seul endroit de cette aire, une haie basse végétalisée sera posée afin de délimiter l'aire de jeux située en face de l'école, à cet effet certains jeux ont dû être déplacé par l'employé municipal.

Vie du village

Chiens dangereux

Les chiens de catégorie 1 et 2 dits « chiens dangereux »

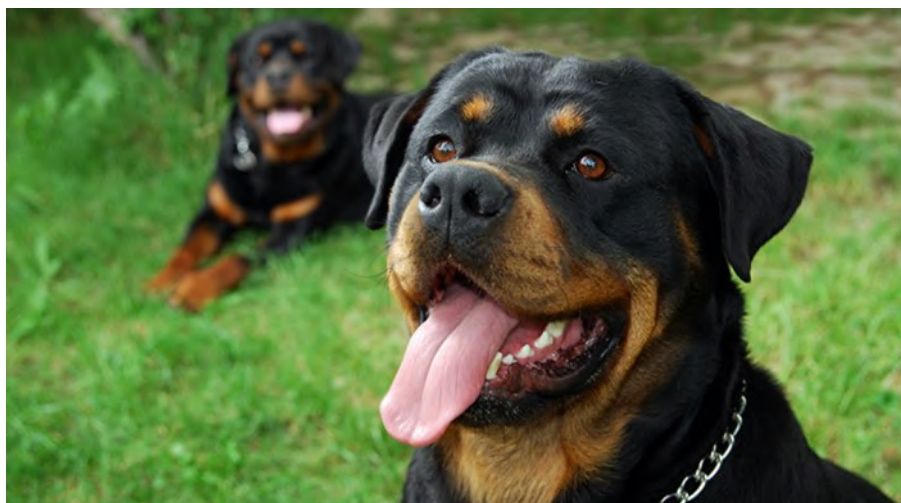
Vous possédez un chien classé en 2^{ème} catégorie (chien de garde et de défense) ou en 1^{ère} catégorie (chien d'attaque).

Une réglementation particulière encadre ces chiens dits « dangereux », qui sont classés dans ces deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques.

Tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la Mairie de sa commune de résidence est soumise à certaines conditions.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Chaque détenteur est responsable des actes de son chien. Les propriétaires, et futurs propriétaires, de chiens dangereux doivent donc s'informer des obligations et interdictions concernant la détention de ces animaux afin de garantir au mieux la sécurité de tous.



Vie du village

Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques (espaces verts et espaces de jeux pour enfants compris) et par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de cette interdiction, cette infraction au règlement sanitaire départemental est passible d'une contravention de 3^{ème} classe.

Face à ces problématiques d'hygiène, de santé, d'environnement et de bien-être sensoriel, il existe des mesures. La commune a mis à disposition des sacs plastiques pour déjections canines. Ils sont disponibles gratuitement dans des distributeurs, un sur la Place (mur de la Mairie), l'autre au niveau de l'espace vert au pied des écoles (mur de l'atelier municipal).

Ne le videz pas à la 1^{ère} occasion, il en faut pour tous !! Pensez-y !

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.



Ecole

Remise des livres de fin d'année scolaire en juin 2021

En fin d'année scolaire 2020-2021, une remise de prix avec une distribution de livres a eu lieu pour les élèves.

Les conditions sanitaires en vigueur n'ont pas pu permettre la fête habituelle du RPI avec la représentation chantée des élèves ni le traditionnel goûter.



Rentrée scolaire du 2 septembre 2021



La rentrée scolaire 2021-2022 s'est tenue le 2 septembre 2021.

Comme vous pouvez le constater sur les photos, seuls les enfants de moins de 6 ans avaient la possibilité de ne pas porter le masque.

Il y a cette année 37 élèves entre les Maternelles, les CP, les CE1 et CE2 à Taisnières et 24 élèves de CE2, CM1 et CM2 à Noyelles.

La classe de CE2 a été coupée en 2, une partie des élèves de CE2 est scolarisée à Taisnières, l'autre partie à Noyelles, de façon à équilibrer les effectifs entre les 3 classes.

Le personnel scolaire est composé de 2 institutrices et de 2 ATSEM qui aident dans les classes de CP et Maternelles.



Agenda

Décembre

Ecole

- Petit déjeuner de la Saint Nicolas
- Distribution des cadeaux de Noël

Anciens du village

- Distribution du panier de Noël

Janvier

- Vœux du Maire (la date n'est pas encore arrêtée)
- Si les conditions sanitaires le permettent

Mars

Sports

- Cyclo cross prévu fin mars
- Si les conditions sanitaires le permettent

Informations utiles

Mairie



Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30

Mercredi de 9h30 à 11h30



03 27 59 40 60

06 72 47 32 15



mairie@taisnieres-en-thierache.fr

Numéros d'urgence



Gendarmerie Landrecies _____ 03 27 84 70 50

Centre anti poison _____ 08 25 81 28 22

Pharmacie service de garde _____ 08 25 74 20 30